

« UN

Article 222-33 du code pénal

I. - Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

L'infraction est également constituée :

1° Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;

2° Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

journal graphique
de Sarah Fouquet

PROCÈS

II. - Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

III. - Les faits mentionnés aux I et II sont punis de deux ans

d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende lorsque les faits sont commis :

1° Par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;

2° Sur un mineur de quinze ans ;

HISTO

04.02.19

08.02.19

3° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;

4° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité ou dépendance résultant de la précarité de sa situation

économique ou sociale est apparente ou connue de leur auteur ;

5° Par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice ;

6° Par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique ;

7° Alors qu'un mineur était présent et y a assisté ;

RIQUE

8° Par un ascendant ou par toute autre personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait. »



1

2

3



4



5

La chambre

- 1 - Roïa Palti, assesseure
- 2 - Thomas Rondeau, président de la chambre
- 3 - David Mayel, assesseur
- 4 - Florence Gilbert, procureure de la République
- 5 - Viviane Rabeyrin, greffière



6



7



8



9

Prévenu.e.s & avocat.e.s de la défense

- 6 - Edwy Plenel, directeur de la publication de Mediapart
- 7 - Lenaïg Bredoux, journaliste du service politique à Mediapart
- 8 - Me Emmanuel Tordjman, avocat de Mediapart
- 9 - Isabelle Attard, ancienne députée du Calvados & Me Claire Moléon, avocate d'Isabelle Attard
- 10 - Cyril Graziani, journaliste du service politique à France Inter
- 11 - Me Basile Ader, avocat de France Inter pour Mathieu Gallet et Cyril Graziani
- 12 - Elen Debost, adjointe au maire du Mans
- 13 - Me Elen Thoumine, avocate d'Elen Debost
- 14 - Me Juliette Crouzet, avocate de Frédéric Toutain
- 15 - Frédéric Toutain, ancien attaché parlementaire d'Isabelle Attard



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19

Prévenu.e.s & avocat.e.s de la défense

16 - Laurence Mermet, ancienne collaboratrice de Denis Baupin à la mairie de Paris

17 - Me Romuald Sayagh, avocat de Laurence Mermet

18 - Geneviève Zdrojewski, haute fonctionnaire à la retraite

19 - Me Yann Lebras avocat de Geneviève Zdrojewski

20 - Me Jean-Yves Moyart, avocat de Sandrine Rousseau

21 - Sandrine Rousseau, ancienne porte-parole de EELV

22 - Jean-Claude Biau, ancien militant écologiste

23 - Me Sabrina Aribi, avocate de Jean-Claude Biau

24 - Annie Lahmer, conseillère régionale d'Île-de-France

25 - Me Antoine Comte avocat d'Annie Lahmer



20



21



22



23

Le lundi 4 février, je suis d'abord venue assister à une première journée, puis deux, puis trois, puis l'intégralité du procès que Denis Baupin intentait aux deux rédactions qui avaient publié une enquête sur des cas de harcèlement envers plusieurs femmes. Cette procédure a amené au final ses victimes sur les bancs des prévenu.e.s quand l'intéressé lui-même ne s'est pas déplacé. L'asymétrie est saisissante visuellement. D'un côté une armada d'avocat.e.s et de prévenu.e.s et de l'autre... seul un avocat. L'absence de l'intéressé incarnera son inconséquence.

Je demande à la greffière si je peux croquer l'audience et elle me répond que dans la 17e chambre, «la chambre de la Presse», rien ne s'y oppose. À peine assise, juste derrière les prévenu.e.s, je ressens toute la tension ambiante, un mélange d'épuisement, de souffrance, pour certaines de toute évidence devenue physique, mais aussi une grande détermination. Les retrouvailles sont émouvantes et la solidarité entre ces femmes palpable dans les rangs.

Immédiatement, à la lecture des premiers passages des articles restituant les témoignages, la violence de la situation s'installe dans les lieux et restera à demeure tout le temps du procès. Très perceptiblement, devant mes yeux, les nuques se raidissent et combien de fois tressaillent.

Je réaliserai au fur et à mesure des heures que je m'agrippe à mon feutre comme à une bouée de sauvetage. Le dessin filtre. J'observe et restitue de la pointe de mon pinceau et parviens ainsi à différer très légèrement l'impact des mots entendus et ils ne sont pas anodins. Combien de fois ressurgiront-ils malgré tout depuis? Ces SMS, ces paroles, sont odieux et quand arrivent les mots qui nomment les gestes, comment ne pas comprendre que les mots sont en soi des actes. Quelle femme dans l'assemblée ce jour-là n'a pas revisité son histoire personnelle pour constater avec effroi, mais sans surprise malheureusement, qu'elle a vécu des situations, bien trop de situations, inacceptables? Et laquelle ne s'est pas aussi tôt convaincue qu'elle ne se laissera plus imposer ça? C'est l'effet vertueux de ce procès et il en fallait bien un. Nous ne pouvons plus seulement nous contenter de croiser les doigts en espérant ne jamais avoir à faire à certains hommes, nous devons tou.te.s prendre nos responsabilités. Cette semaine-là, nombre des personnes défilant à la barre l'ont d'ailleurs remarquablement fait, femmes et hommes.

«Que justice soit fête!» comme l'a si merveilleusement conclu Laurence Mermet. C'est bien cela, fêtons la fin d'une époque où la domination masculine était banalisée, où l'on disait du harcèlement que ce n'était que de la «drague lourde», où l'on minimisait, tant du côté des agresseurs que des victimes pour pouvoir vivre avec. Fêtons l'égalité des genres, tous les genres d'ailleurs. Fêtons un changement profond de comportement. La suite se doit d'être autrement plus festive oui!



24



25

Partie civile 26 -Me Emmanuel Pierrat, avocat de Denis Baupin



26

Selections des passages attaqués des articles issues de l'enquête conjointe de Médiapart et France Inter

DES FEMMES DÉNONCENT LES AGRESSIONS ET HARCÈLEMENTS SEXUELS DE DENIS BAUPIN

9 mai 2016 par Lénaïg Bredoux

Mediapart et France Inter ont recueilli des témoignages sur des faits pouvant être qualifiés d’agression et de harcèlement sexuels attribués au député de Paris Denis Baupin. Quatre élues ont décidé de briser l’omerta et parlent à visage découvert.

...
« Dans le couloir qui longe la salle, Denis Baupin est venu. Il m’a plaquée contre le mur en me tenant par la poitrine, et a cherché à m’embrasser. Je l’ai repoussé violemment. »

...
« (...) J’ai immédiatement pensé que c’était absolument anormal que je subisse ça. Mais le mot agression sexuelle, je l’ai mis très longtemps après. » À un de ses voisins, elle glisse ce qui vient de se produire. « Il m’a dit : “Ah, il a recommencé.” Ça a été sa phrase. »

...
À l’instar de Sandrine Rousseau, actuelle porte-parole d’EELV, trois femmes témoignent aujourd’hui pour la première fois à visage découvert des agissements qu’elles ont eu à subir de la part de Denis Baupin, dirigeant historique des Verts, actuel député de Paris et vice-président de l’Assemblée nationale. Au cours d’une enquête de plusieurs mois, menée conjointement avec France Inter, d’autres femmes nous ont livré des témoignages similaires, sous couvert d’anonymat, parfois par peur des représailles. Au total, ce sont huit cas pouvant relever de harcèlement sexuel ou d’agression sexuelle, que nous avons découverts.

...
C’était du harcèlement quasi quotidien de SMS provocateurs, salaces. Il y avait des moments où on en avait plus, c’était par salves... Et c’était plutôt quand on était à l’Assemblée, entre le mardi et le jeudi », explique Isabelle Attard. « C’était par exemple : j’aime bien quand tu croises tes jambes comme ça. C’était même crûment dans des réunions ou des déjeuners de travail le fait de me proposer d’être mon amant. Au début, c’est dit sur le ton de la rigolade. Et puis, cela devient vite très lassant, pénible... » Elle n’est pas la seule à en souffrir : « Je savais que nous étions plusieurs députées à recevoir les mêmes SMS. »

...
« J’ai été délégué du personnel et j’ai eu à m’occuper de cas de harcèlement sexuel. Pour moi, il est caractérisé », explique Frédéric Toutain.

...
Elen Debost, adjointe à la jeunesse EELV de la mairie du Mans depuis deux ans, raconte avoir été victime du même procédé. C’était en 2011.

...
Commencent alors « plusieurs mois de SMS d’incitation sexuelle de M. Baupin après lui avoir dit que je n’étais pas intéressée, que j’avais quelqu’un dans ma vie, que je ne souhaitais pas entretenir ce type de relation ». « Les refus polis n’étaient pas entendus », explique-t-elle. « Au total, j’ai reçu une centaine de messages. Du type “Je suis dans un train et j’aimerais te sodomiser en cuissarde”. ”J’adore les situations de domination. Tu dois être une dominatrice formidable.” ”J’ai envie de voir

ton cul.” » Les messages ont brutalement cessé. Depuis, les deux écologistes s’évitent.

...
« J’étais seule avec Denis. Il s’est mis à me courir après autour du bureau. C’était complètement loufoque comme scène. Je me suis arrêtée d’un côté du bureau et je lui ai dit : “Écoute Denis, t’as qu’à sauter par-dessus.” Il m’a répondu : “Mais je suis capable.” Et je lui ai dit à ce moment-là : “C’est du n’importe quoi ton truc.” Et je suis partie. Le lendemain matin, j’arrive, je reprends mon boulot. Denis est là, il ne me dit pas bonjour. Je lui dis : “Écoute Denis, donc à partir du moment où on veut pas coucher avec toi, tu ne dis plus bonjour.” Il a pointé son index sur moi en disant : “Toi t’auras jamais de poste au sein du parti.” Ça s’est arrêté là. »

...
Mais elle n’a pas été la seule collaboratrice à avoir maille à partir avec Denis Baupin. Plusieurs autres femmes, liées par leur métier à EELV, nous ont confirmé avoir aussi été la cible du vice-président de l’Assemblée nationale.

...
« Cela a duré six mois, à chaque fois qu’il me voyait, explique la jeune femme. J’étais gênée, j’avais un peu honte. Du coup je n’osais pas lui dire frontalement. Mais j’ai fini par lui envoyer un SMS menaçant de prévenir sa compagne et expliquant que je ne coucherais jamais avec lui. » Denis Baupin a arrêté. « C’est le cas typique de la collaboratrice qui se fait draguer par un gros lourd. C’est le lot quotidien de toutes les jeunes femmes qui bossent en politique... C’est partout pareil », déplore-t-elle. Mais, au regard de la loi, cela peut être considéré comme du harcèlement sexuel.

...
À l’Assemblée nationale, au moins deux collaboratrices travaillant avec les écologistes ont fait part à leurs collègues ou aux députés du groupe d’un incident. Un jour, selon des sources concordantes au sein du groupe écologiste, une salariée s’est retrouvée, seule, dans un ascenseur de l’Assemblée, avec Denis Baupin. « Il lui a pincé les fesses. Il s’est pris une baffe! », expliquent ces sources qui ont requis l’anonymat. Il n’a plus jamais rien tenté.

...
« C’était de la drague du type “Rejoins-moi dans mon bureau” », confie une autre source à l’Assemblée. Sauf que la position de subordination député/salariée du groupe peut changer la nature des faits, et constituer du harcèlement sexuel. La collaboratrice, elle, confie simplement avoir été « gênée par son comportement » et s’en est émue. « Lorsque j’ai signalé ces faits aux coprésidents, ils ont réglé cela en tête à tête avec lui et il s’est immédiatement arrêté. »

...
Quand elle croise Denis Baupin, maire adjoint à Paris, en marge de la manifestation, il lui glisse, selon son récit : « Ah vous demandez beaucoup de soutien, faut être très mobilisés à vos côtés. Faut être gentille... » Elle s’échappe aussitôt, mal à l’aise. Quelque temps plus tard, lors d’une soirée organisée au siège d’EELV, elle le croise à nouveau. « Il me dit : “On a plein de choses à faire tous les deux”. Je suis partie tout de suite. » Puis, début mars 2012, à l’occasion de l’ouverture d’un nouveau squat, rue de Châteaudun à Paris, plusieurs responsables

de Jeudi-Noir sont placés en garde à vue. Elle appelle le maire adjoint pour joindre sa compagne, Emmanuelle Cosse, soutien de toujours du collectif, mais dont notre témoin a perdu le numéro. La conversation est tendue, selon cette ancienne militante de Jeudi-Noir. « Cela s’est terminé par : “Moi aussi, je vous ai demandé des choses et vous n’avez rien fait.” »

...
« Sur toutes ces femmes qui ont accepté de témoigner, sur une période allant de 1998 à 2014, aucune ne l’avait dit publiquement

AFFAIRE BAUPIN: CINQ NOUVEAUX TÉMOINS ACCABLENT LE DÉPUTÉ

30 mai 2016 par Lénaïg Bredoux

Suite à nos révélations sur le député, Mediapart et France Inter ont recueilli cinq nouveaux témoignages, dont deux en dehors de la galaxie écologiste, pour des faits pouvant relever de harcèlement ou d’agression sexuels. Ce sont les premiers récits qui les ont convaincus de parler. Mediapart et France Inter ont recueilli cinq nouveaux témoignages dont deux à visage découvert et deux en dehors de la galaxie écologiste visant le député de Paris Denis Baupin pour des faits pouvant relever de harcèlement ou d’agression sexuels, entre 1997 et 2014.

...
« À deux reprises, entre 1997 et 1998, Denis Beaupin m’a agressée physiquement, raconte aujourd’hui Geneviève Zdrojewski. La première fois, M. Baupin est entré dans mon bureau rapidement, de façon tout à fait inattendue, et il s’est jeté sur moi. Je me suis mise à crier. Il m’a dit : “Arrête de crier, ta secrétaire va nous entendre.” Moi j’ai dit : “Mais c’est insupportable. Stop. Arrête.” J’étais furax. Donc il est sorti. » La deuxième fois, dit-elle, c’était dans les toilettes.

« Là, il m’a plaquée contre le mur, avec les mains sur mes seins, et pour essayer de m’embrasser. Les deux fois, c’était brutal et sexuel. »

...
« À l’époque, c’était tellement soudain qu’il ne pouvait pas faire ça qu’une fois, il y a 20 ans. Je ne pouvais pas être l’exception. Alors, je me disais qu’on en parlerait un jour ou l’autre. »

...
« Pendant le repas, Denis Baupin s’est assis en face de moi, raconte X, alors jeune dirigeante du parti qui a requis l’anonymat. Il me faisait du pied ; il a même enlevé sa chaussure pour atteindre mon entrejambe. » À la fin de la réunion, le conseiller de la ministre demande à X de le suivre dans son bureau, dit-elle. « Il m’a dit : “T’as reçu un fax dans mon bureau.” X ne sait pas refuser. C’était devant tout le monde. On était quelques mois avant les européennes de 1999. Moi, j’étais une jeune militante. Je n’étais à Paris que depuis quelques mois et je n’y connaissais personne. » Mais, se souvient-elle, « à peine entrée dans son bureau, c’est une pieuvre qui m’a sauté dessus. Il a essayé de m’embrasser par tous les moyens. Je me suis débattue... »

...
Quand elle s’enfuit du bureau, X est, dit-elle, « affolée et échevelée ». Dans le hall, elle croise quelques dirigeants du parti qui s’attardent en bavardant. « On l’a vue arriver affolée, un peu en larmes, en disant : “Protégez-moi.” Elle a dit qu’elle venait de subir les assauts de Denis Baupin, se remémore Jean-Claude Biau.

jusque-là. Et aucune n’a porté plainte – pour beaucoup d’entre elles, les faits remontent à plus de trois ans et sont donc prescrits. »

...
« Le problème, c’est qu’on croit assez vite qu’on est seule concernée et donc on n’en parle pas, témoigne Isabelle Attard. Alors que lorsqu’on perce l’abcès, on s’aperçoit qu’il y en a une, et puis une autre, et puis une autre, etc. Et que cela fait du monde, et que cela dure depuis longtemps. »

...

On l’a raccompagnée à son hôtel. » Mais ils n’ont pas posé plus de questions. Et n’ont plus jamais reparlé avec elle de l’incident. « À l’époque, parler de porter plainte n’était pas très à la mode », dit Biau.

...
À cette période – Laurence Mermet ne se souvient plus de la date précise – la collaboratrice participe à une réunion politique interne des verts. « J’étais assise confortablement dans un fauteuil, dans les rangs clairsemés du public. Denis Baupin est venu s’asseoir juste derrière moi. Puis il s’est approché très près et a commencé à me caresser la nuque avec insistance, sans aucune ambiguïté quant au registre de ses gestes, on ne peut plus intime. Estomaquée, je lui ai alors fait comprendre fermement que je n’étais pas intéressée par cela avec lui et l’ai repoussé fermement. Il n’a plus jamais tenté quoi que ce soit avec moi par la suite. » Mais Laurence Mermet, qui travaille alors directement sous ses ordres, est alors « choquée du fait de sa position hiérarchique. » « Je n’avais aucunement l’attention de devenir “la danseuse de Denis Beaupin” », explique-t-elle. « C’était quelqu’un que je respectais, comme militant et comme responsable politique. Alors quand c’est arrivé, je suis tombée de ma chaise. J’avais l’impression que nous venions de passer la nuit ensemble. À la seule différence près que nous avions un rapport de subordination. Je n’étais qu’une collaboratrice. À l’époque, ce geste m’a beaucoup déstabilisée. » Elle se souvient aussi de plusieurs « SMS aux allusions là aussi sans équivoque ». Avec le recul, elle juge que l’incident a contribué à sa décision de démissionner de son poste. »

...
« Denis est arrivé. Il m’a fait la bise en appliquant sa main gauche sous mon sein droit », raconte-t-elle aujourd’hui, sous couvert d’anonymat. Un « geste déplacé », comme dit Y, qui peut relever d’une agression sexuelle. Elle se souvient avoir lancé aussitôt : « Ça va pas Denis ? » Il a répondu : « C’est pour faire réagir ton compagnon », rapporte Y.

...
Après l’émission, « il m’envoie un premier SMS pour me remercier pour mon accueil ». Jusque-là, rien de surprenant. « Mais après, raconte Z sous couvert d’anonymat, cela continuait... » Ce n’était pas des messages sexuels mais du type : « Vous travaillez jusqu’à quelle heure ? » « Ha mais vous travaillez tard... » Z se souvient des 30 et 31 décembre 2014. « Jusqu’à 21 heures ou 22 heures, le 31 décembre, cela n’arrêtait pas. J’ai fini par dire que j’étais en famille, que cela n’avait pas lieu d’être et que je travaillais dans les médias... Il s’est arrêté. »

...
Avec ces cinq nouveaux témoignages, ce sont donc 13 cas pouvant relever de harcèlement sexuel, d’agression sexuelle, ou d’appels téléphoniques malveillants que nous avons mis à jour. Tous visant le député Denis Baupin.

Première matinée d'audience, le président du tribunal commence par lire le 1^{er} article de Mediapart publié le 9 mai 2016. Il met beaucoup de ferveur dans ses différentes lectures. La répétition des différents passages gravent ces phrases dans la mémoire du public. Il appelle Lenaïg Bredoux et Edwy Plenel à la barre, puis un à un les autres prévenu.e.s poursuivi.e.s pour «complicité de diffamation publique envers un particulier». Denis Baupin n'est pas présent, Me Pierrat représentera son client seul. Dès les premières minutes, l'émotion sur les bancs des prévenu.e.s est déjà palpable et ne fera que se densifier au fur et à mesure du procès.

Les avocats sont invités par le président à donner leurs temps de plaidoirie. «20 minutes» répondent-ils chacun. «2 bonnes heures, assure Emmanuel Pierrat, qui suscite des murmures indignés. Et on va trouver le temps!».



«Mr Plenel vous êtes poursuivi pour diffamation», explique le président du tribunal, qui continue la lecture du 2^e article.



«C'est très problématique, poursuit Me Comte. La partie civile vient défendre son honneur sans être présente. On se demande où est la dignité, c'est un concept étranger à notre droit. Elle a transformé les victimes en prévenues.»



Emmanuel Tordjman, avocat de Mediapart : «C'est un procès inhabituel. Aujourd'hui, la partie civile mobilise une semaine d'audience, 3 magistrats du siège, un procureur, une quinzaine d'avocats sans qu'on ne puisse jamais la questionner.»

«On poursuit des journalistes et des victimes et la prétendue victime n'est pas là!»

La procureure «regrette» l'absence de Denis Baupin mais «juridiquement nous ne pouvons pas le contraindre à venir aux débats».



Le tribunal se retire pour délibérer.

Reprise de l'audience, les demandes de la défense (la venue de Denis Baupin) sont déclarées irrecevables. «Mais le tribunal préfère quand toutes les parties sont là, c'est une évidence», note le président.

Edwy Plenel : « Je voudrais d'abord situer l'enjeu de cette enquête, au cœur de la responsabilité démocratique de la presse dans notre état de droit.

« L'enjeu d'intérêt public de cette affaire : briser l'omerta. Depuis il y a eu une révolution mondiale avec l'affaire Weinstein. Ce qui est devant vous, c'est l'histoire, comment il y a eu des pressions, jusqu'à cette plainte, pour que cette parole ne se libère pas »



Me Emmanuel Pierrat demande l'autorisation de se poser sur la table de loi. La procureure lui demande de ne pas lui tourner le dos. « Me Pierrat, prenez la place du procureur » ironise Plenel. « Je pensais que c'était vous qui l'aviez Monsieur Plenel. »



Edwy Plenel : « Denis Baupin a le droit de nous poursuivre, nous ne sommes pas au dessus des lois. Mais il n'a pas le droit de se dérober sauf à être, comme il le fut avec ces femmes, un irresponsable ».

« Attention, dit Edwy Plenel. Vous poursuivez un journal, ce n'est pas le procès pour dire que ces actes n'ont pas existé. Nous ne ferons pas ce procès-là ! »



« Qu'auriez vous fait si vous aviez reçu un droit de réponse de Denis Baupin ? » demande l'avocat de Mediapart, Me Tordjman à son client. - « Il aurait été publié selon les règles de Mediapart. »

Edwy Plenel apprend qu'une perquisition avait lieu à la rédaction de Mediapart ce qui met fin à l'audience pour ce premier jour.



Deuxième journée d'audience consacrée aux déclarations des onze autres prévenu.e.s. La séance commence à 13h30 mais c'est très tard dans la soirée qu'elle sachèvera, épuisante et particulièrement bouleversante pour les victimes des agressions sexuelles. La partie civile est très offensive ce qui ajoute considérablement à la tension qui s'installe aussi tôt et durablement.



Lenaïg Bredoux : « C'était il y a 3 ans, on était avant #metoo. C'était un sujet beaucoup moins débattu qu'aujourd'hui. On parle encore de "libertinage" et de "sexualité à la française". Ce serait les puritains contre les libertins. Bien sûr ce n'est pas ça. »

En réponse à la formule de Me Pierrat la veille qui l'avait alors traitée de « mormone en chef de cette tribu ».

« Être femme en politique, c'est déjà dur, mais femmes politiques victimes de violences sexuelles, elles ont peur que ça signe la fin de leur carrière. »

« À la suite de la publication de cet article, nous recevons d'autres témoignages, de femmes dont nous n'avons jamais entendu parler. On refait le même travail pendant trois semaines pour arriver à la publication du 2^e article le 30 mai. »



Laurence Mermet : « On était dans une réunion politique avec très peu de monde, seule la scène était éclairée. J'étais assise dans un fauteuil, j'ai senti une présence derrière moi, puis je sens une présence sur ma nuque. »

Me Pierrat : « Pourquoi ne pas porter plainte ? Est-ce que ça relevait d'une plainte ? - la voix de la servitude volontaire face à la domination masculine me disait que ça n'était pas grand chose... »



Sandrine Rousseau : « Ça a été très furtif, il m'a plaquée contre le mur, m'a attrapé les seins et a essayé de m'embrasser. Je l'ai repoussé. J'étais flageolante, je suis allée aux toilettes, je me suis passée de l'eau sur le visage et je suis retournée travailler. »

« Je ne connaissais pas le code pénal qui m'a aidé à mettre les mots plusieurs années après en me disant c'est une agression sexuelle. »



Cyril Grazziani : « Nous avons considéré que c'était gênant, voire déplacé de contacter Emmanuelle Cosse pour lui dire que son mari était potentiellement un agresseur sexuel. »



« J'ai divorcé trois semaines avant la publication de l'article... On n'en avait jamais reparlé. Un couple avec trois enfants qui se sépare à cause d'un connard... Il faut le dire ici : on ne touche pas impunément au corps des femmes, ça a des conséquences. »

*Me Pierrat : « Vous savez qu'elle a été ministre, présidente d'Act up... Elle a vécu. »
Murmures d'indignation dans la salle.*



Elen Debost : « Les violences sexuelles, les violences conjugales, ça ne laisse pas que des traces dans le corps, elles modifient notre cerveau, notre manière d'être. Moi, je suis cette personne là. »



« Ces journalistes nous ont aidé à dire ce qui devait être dit, à protéger d'autres femmes, à mettre fin à l'impunité de cet homme. Mon seul regret : ne pas avoir trouvé le courage de le faire avant. »





Isabelle Attard : « Je mets en place une méthode pour ne jamais me retrouver seule avec lui, j'évite les réunions de travail, je le rencontre avec mon collaborateur. »



« Je ne pensais pas dire ça un jour mais je voudrais dire merci à Denis Baupin. Ce procès qu'on n'a pas choisi, nous permet de dire haut et fort, sans honte, ce que nous avons vécu, que ça sorte enfin. »



« La 2^e fois, c'était dans les toilettes, c'était exactement ce qu'a décrit Sandrine Rousseau. Ma soeur m'a appelée, je lui ai dit j'étais comme un steak. »

« Me Pierrat « où est-ce que vous vous situez politiquement ?
- humaniste.
- plus précisément ?
- humaniste. »

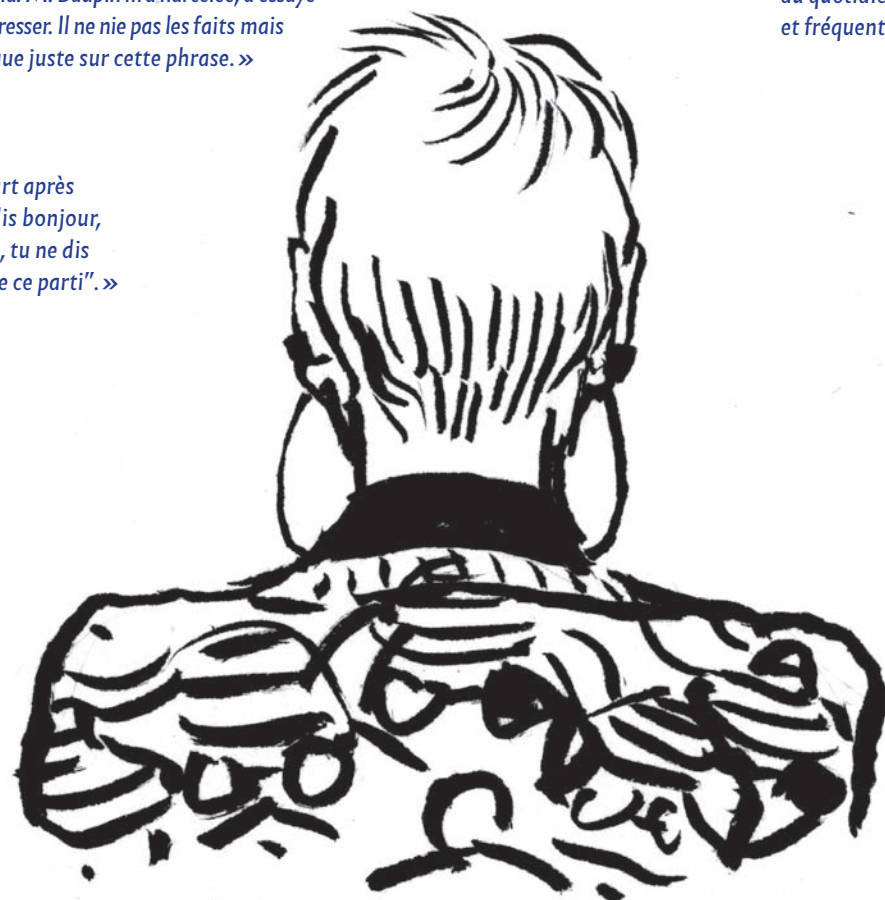


Annie Lahmer, conseillère régionale EELV, est appelée à la barre.
« Je m'étonne d'être poursuivie pour ces propos-là. M. Baupin m'a harcelée, a essayé de m'agresser. Il ne nie pas les faits mais m'attaque juste sur cette phrase. »

Frédéric Toutain : « J'ai été témoin de ses refus (d'Isabelle Attard) répétés. Ça lui pesait fortement au quotidien, sur son travail de députée. C'était pesant et fréquent. »



Annie Lahmer raconte une scène où Denis Baupin lui court après derrière un bureau. Elle le croise le lendemain. « Je lui dis bonjour, il ne répond pas, je lui dis "voilà on ne couche pas avec toi, tu ne dis plus bonjour." Il me répond : "toi, tu n'auras jamais rien de ce parti". »



M. Sabrina Aribi demande à son client Jean Claude Biau si comme M. Pierre Serne il considère que le comportement de M. Denis Baupin était de notoriété chez Les Verts. M. Biau confirme.

Les témoignages s'achèveront à plus de minuit, laissant le lendemain une journée de pause mais non véritablement de répit aux prévenu.e.s et à leur.e.s avocat.e.s.

La séance durera toute la journée. Les témoins de la défense et de la partie civile défilent à la barre. Les ami.e.s, les membres de EE-LV, ses ancien.ne.s dirigeant.e.s... C'est l'art de la contradiction qui se met à l'œuvre, même si les témoignages corroborent majoritairement les déclarations des victimes.

Cécile Duflot, ancienne secrétaire nationale de EELV : « Il me caresse et met sa main sur mon cou, il me dit "laisse toi faire". J'ai eu un bon réflexe je lui ai donné un coup de pied dans le tibia. je l'ai poussé dehors et j'ai claqué la porte. »



« Maintenant que c'est dit, les filles après nous, non seulement elles auront des responsabilités (politiques) mais, en plus, elles sauront qu'elles ne sont pas obligées de subir ça. »
Cécile Duflot est en pleurs.

Le public est très ému dans la salle d'audience, sans parler des victimes assises sur les bancs des prévenu.e.s. Le ton de la journée est donné.



Alexis Braud, élu de la Sarthe, ami de Sandrine Rousseau : « Je fais sans doute partie de ces gens à qui elle s'est confiée et qui n'ont rien fait. Elle était psychologiquement très affectée, mais moi je n'ai pas tilté que c'était une agression sexuelle. Je m'en veux. »

« Quand un forcené menace de faire sauter une bombe, on le laisse pas tout seul. C'est ce qu'a fait Elen, elle a pris le parti de répondre (aux SMS de Baupin). »



Pierre Serne, conseiller régional d'Île-de-France, ancien ami proche de Denis Baupin : « C'est compliqué pour moi, j'ai été très proche de Denis Baupin, je suis parrain de l'un de ses enfants et témoin de son mariage avec Emmanuelle Cosse. C'est très dur d'être là... J'ai plus le droit de voir mon filleul depuis tout ça... Ça a cassé des liens. »

« Il avait une manière compulsive de draguer. Sa directrice de cabinet expliquait qu'elle était là pour éviter les situations où il pourrait être tenté et protéger les salariées et les stagiaires. Pour faire une sorte de cordon sanitaire, éviter les risques de dérapages. »

« Ces femmes qui ont le courage de parler font évoluer la société. On se tient aux côtés des victimes. Ce procès est une forme d'instrumentalisation de la justice, avec une volonté de dissuader les victimes de parler. »
Julien Bayou, porte-parole de EELV



Stéphane Sitbon-Gomez, ancien bras droit et ami de Cécile Duflot : « C'était largement connu dans le parti. La déposition que je fais aujourd'hui, beaucoup de cadres pourraient la faire. »

« Nous les hommes, combien de fois on est lâche ? Combien de fois on s'abrite ? C'est ce que j'ai fait pendant quinze ans. »



Seront aussi entendus dans la matinée David Belliard, président du groupe EELV au Conseil de Paris, Danielle Auroi, ancienne députée EELV et François-Xavier Devetter, professeur en sciences économiques et ancien mari de Sandrine Rousseau.

Emmanuelle Cosse, ancienne ministre du logement, femme de Denis Baupin : « C'est un homme qui avait la réputation d'un séducteur. Je le savais quand j'ai choisi de faire ma vie avec lui. »

« Si mon mari avait commis des actes répréhensibles, avec mon histoire politique, je l'aurais dit. »



Dominique Voynet, ancienne secrétaire nationale des Verts, raconte qu'une militante avait été draguée par Denis Baupin, « une drague pataude, il lui avait promis monts et merveilles, on en riait entre nous. »

« Mon nom est sorti dans la presse comme témoin de Denis Baupin et sur les réseaux sociaux ça se déchaîne. Je suis quasiment complice d'un violeur d'enfant. »

Jacques Archimbaud, ancien membre du bureau politique des Verts : « À la police, j'ai dit que je ne m'en souvenais pas. Mais plus j'y pense plus je crois que c'est improbable et probablement faux qu'elle se soit confiée à moi ce jour-là. »



Me Tordjman : « Comment qualifiez-vous le fait de toucher les seins d'une femme sans son consentement ?
- Je ne vais pas repasser mes examens de droit, c'est une agression sexuelle. »

Jean-Luc Benhamias, ancien membre du bureau politique des Verts, ami de Denis Baupin, raconte un harcèlement qui a eu lieu chez EELV et auquel il a mis fin.



« - depuis ce monsieur est décédé.
- on entend rien, râle Me Tordjman.
- il est décédé, crie le président.
- Tordjman : décédé ?
- oui mort, dit le président.
- donc on parle d'un homme décédé, très bien... »



Jacques Boutault, maire du 2^e arrondissement de Paris : « Les femmes disaient entre elles qu'il valait mieux ne pas être toute seule dans un bureau avec Denis. »



Dernier témoin, une amie de Sandrine Rousseau raconte que lors d'une réunion Denis Baupin lui a passé la main dans le dos : « Je ne me suis jamais sentie autant acculée. Le sentiment d'être une proie. Et c'est le moment où je divorçais, je pense que ça n'était pas un hasard. »

Pauline Véron, adjointe à la maire de Paris, ancienne compagne de Denis Baupin : « Je ne pense pas qu'il soit dans un état d'esprit dominateur, il n'est pas si à l'aise avec les femmes. »



« Ce n'est pas un homme violent. Il n'a jamais été violent, ni avec mon fils, ni avec moi. »



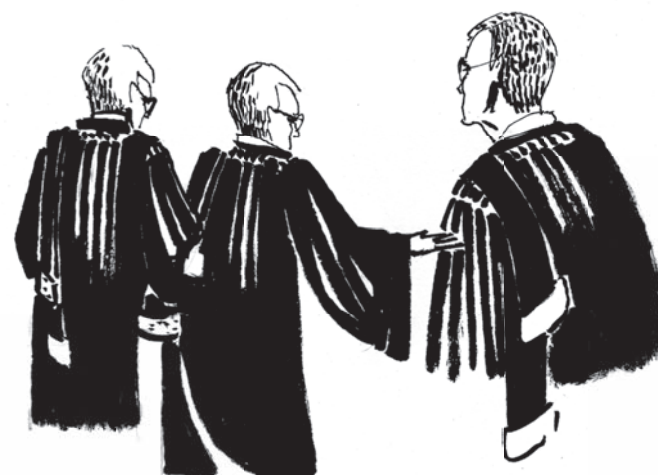
« Je me suis sentie comme la dernière gazelle du troupeau, la plus facile à attraper. »

Prévenu.e.s et avocat.e.s épuisé.e.s par cette nouvelle et interminable journée se retrouvent dans un café avant d'affronter le dernier jour d'audience.

Du côté des prévenu.e.s la fatigue nerveuse se fait sentir pour cette dernière journée qui commence à 13h30 avec « au moins 2h » de plaidoirie de Me Pierrat. Ensuite la procureure de la République fera son réquisitoire (tant attendu) puis chaque avocat.e de la défense disposera d'environ 15 à 30 minutes (10 plaideront).

Me Pierrat : « Denis Baupin ne fera plus de carrière dans la politique, il est mort. Est-ce que son attitude était pénalement répréhensible ? Il n'y a rien, c'est lourdingue mais pas répréhensible par la loi pénale. »

« Est-ce qu'une caresse dans la nuque c'est une agression sexuelle ? Je ne le crois pas. Est-ce que les journalistes ont eu le droit de le dire ? Non. »



« J'attire l'attention de votre tribunal sur le fait que nous sommes avec des femmes très intelligentes, éduquées, elles font la loi et c'est très bien. Elles savent analyser, lire, elles ont le recul, pour qualifier. »

« M. Biau il n'a pas le droit de faire ça, de venir de son sud ouest pour dire que c'est une agression sexuelle. »



Florence Gilbert, procureure, commence ses réquisitions en saluant le « courage des femmes qui sont venues témoigner. »

« Je ne vais pas garder plus longtemps le suspens sur mes réquisitions, pour moi il n'y a pas lieu de condamner. »

« Oui chacune des personnes prévenues a sincèrement rapporté son vécu subjectif, on ne peut pas leur faire grief de mauvaise foi. »



« Je vais donc vous demander pour chacune de ces personnes d'entrer en voie de relaxe. »

« La prescription ne jette pas un tombeau sur les faits décrits. S'interroger sur les faits reprochés à M. Baupin est bien un sujet d'intérêt général. »

« Le travail d'enquête journalistique n'est pas un travail d'enquête de police. Le manque des SMS ne les empêche pas, ni d'enquêter, ni de mentionner ces faits dans des articles de journaux. »



« Certes tout le monde n'a pas été entendu, mais c'est impossible. Les journalistes ont fait un travail sérieux. »

« La seule qualité de ce procès aura été de mettre en exergue une impérieuse lutte contre le silence qui entoure les violences sexuelles. »

Me Basile Ader : « Certes c'est désagréable d'être sur le banc mesdames, mais vous aurez un magnifique jugement qui va vous relaxer et dira que vous avez bien fait de parler. »



Me Antoine Comte : « J'ai un peu détesté ce procès, c'est un procès dévoyé qui transforme des témoins femmes, des victimes, en prévenues en accusées. »



« "Quand tout est petit, femmes vous restez grandes", c'est un vers d'Hugo qui résume ce procès. Parce que tout est petit de l'autre côté de la barre... »

Me Romuald Sayagh : « Manifestement ce dossier nous montre autre chose : le courage n'est pas un attribut viril. »



Me Juliette Crouzet demande que soit reconnu le caractère abusif de cette procédure, « le dévoiement de l'histoire. »



Me Elen Thoumine : « Moi je dis honte sur vous, Denis Baupin, honte sur vous. Cette procédure est évidemment abusive, c'est une procédure bâillon pour fermer la porte qu'elles ont essayé d'ouvrir. »



Me Emmanuel Tordjman : « Historique ce procès : on nous reproche 32 passages. Qu'est ce que ça veut dire ? Que tout le reste, qui n'est pas poursuivi, est vrai. »



Me Jean-Yves Moyart : « Bien sûr qu'elles sont citées en toute conscience ! Ce procès a été inversé complètement. J'ai l'impression d'être du côté des parties civiles, mais parce que je suis du côté des parties civiles ! »

« Il faut que votre décision dise : n'ayez plus peur, parlez ! »



« Comme on l'a entendu dans le procès du 36 quai des Orfèvres, quand une femme dit non à 8h, c'est un non à 9h, c'est un non à 10h, quand une femme dit non, c'est non ! »

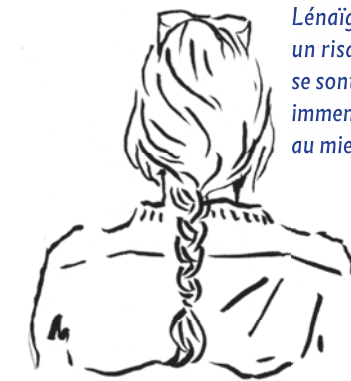
Me Claire Moléon : « En tant que femme, jeune, je ressens tout ce qu'ont ressenti Isabelle, Laurence, Sandrine, Elen, Annie, Geneviève et toutes les autres. »



Sabrina Aribi demande la relaxe de son client, Jean-Claude Biau.



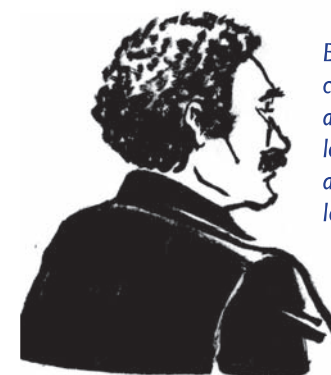
Lénaïg Bredoux : « Ces femmes ont pris un risque immense il y a 3 ans quand elles se sont confiées à nous. Cette responsabilité immense quand on est journaliste c'est de faire au mieux son travail. »



Me Yann Lebras : « Il y a des oreilles qui saignent quand on vient vous dire que mettre la main sur les seins, c'est de la drague pataude. »



Edwy Plenel : « Ce qu'on vous demande c'est une décision judiciaire qui aille au-delà du cas de la presse, qui fasse le même événement que le procès de Bobigny dont on a parlé tout à l'heure. Parce que les femmes elles nous libèrent tous. »



Chaque prévenu.e conclue par quelques mots ce procès qui restera dans les mémoires de chacun.e et dans l'Histoire collective de tout.e.s. Le jury rendra sa décision le 19 avril à 13h30...

ARTICLES À LIRE POUR EN SAVOIR PLUS :

Metoo : est-ce par les écologistes que sautera le verrou français ?, Rosalie Salaün, le 8 mars 2019, www.greeneuropeanjournal.eu

L'enjeu historique du procès de l'affaire Baupin, Mediapart Live, le 21 février 2019, www.mediapart.fr

Le procès Baupin, de la parole libérée à la parole entendue, Marie Barbier pour l'Humanité, le 11 février 2019, www.humanite.fr

« Nous les hommes, combien de fois on est lâches ? Combien de fois on s'abrite ? », Marie Barbier pour l'Humanité, le 11 février 2019, www.humanite.fr

Cécile Dufлот : « Je regrette de ne pas avoir parlé plus tôt », Marie Barbier pour l'Humanité, le 8 février 2019, www.humanite.fr

Au procès Baupin, de « l'infamie » à la « fierté », Marie Barbier pour l'Humanité, le 7 février 2019, www.humanite.fr

Affaire Baupin : « C'était une caresse très douce, mais il y a des douceurs très violentes », Chloé Pilorget-Rezzouk pour Libération, 6 février 2019, www.liberation.fr

Le procès Baupin, sans Denis Baupin, Marie Barbier pour l'Humanité, le 5 février 2019, www.humanite.fr

Baupin revient dans les habits de la victime, Marie Barbier pour l'Humanité, le 4 février 2019, www.humanite.fr

Affaire Baupin : ce procès est une « tentative de museler la parole des femmes », Anaïs Moran pour Libération, 8 février 2019, www.liberation.fr

Non, Denis Baupin, le parquet n'a pas prouvé votre innocence, Pauline Moullot pour Libération, 6 mars 2017, www.liberation.fr

Affaire Denis Baupin : le parquet ouvre une enquête préliminaire, paru dans le Journal du Dimanche le 10 mai 2016 (modifié le 21 juin 2017), www.lejdd.fr

Affaire Baupin : cinq nouveaux témoins accablent le député, Lénéaig Bredoux pour Mediapart, 30 mai 2016, www.mediapart.fr

Des femmes dénoncent les agressions et harcèlements sexuels de Denis Baupin, Lénéaig Bredoux pour Mediapart, 9 mai 2016, www.mediapart.fr

Des femmes dénoncent des faits de harcèlement et d'agression sexuelle de la part du vice président écologiste de l'Assemblée, Cyril Graziani pour France Inter, 9 mai 2016, www.franceinter.fr



Citations de l'audience tirées du live tweet de Marie Barbier, journaliste à l'Humanité. Retrouvez son blog Moments d'audiences > chroniquesdepalais.blogspot.com

Vendredi 19 avril 2019, jour du délibéré.

Le Tribunal relaxe les prévenu.e.s. Il déboute Denis Baupin de ses demandes et le condamne à leur verser des dommages et intérêts pour procédure abusive.

Sur la relaxe, les propos tenus étaient diffamatoires car portaient atteinte à l'honneur de D.B mais pouvaient être tenus sans difficulté car la bonne foi au sens du droit de la presse des prévenu.e.s est démontrée. Le sujet traité décrivant le fonctionnement du système politique et de l'état des rapports entre les hommes et les femmes, dans la sphère politique, est d'intérêt général s'agissant de faits commis par un homme politique de premier plan (D. B était à l'époque des publications vice-président de l'Assemblée Nationale).

Le Tribunal a reconnu le sérieux de l'enquête journalistique construite sur une base factuelle suffisante, sans animosité personnelle.

En outre, le Tribunal a considéré que D. B ne pouvait pas ignorer que les faits reprochés étaient selon l'autorité judiciaire « pour certains d'entre eux susceptibles d'être qualifiés pénalement », sa constitution de partie civile était donc téméraire et abusive.

Merci aux prévenu.e.s et à leurs avocat.e.s de m'avoir acceptée si généreusement avec mes carnets, mes crayons et mon regard scrutateur omniprésent.

Merci tout particulièrement à Marie Barbier, Lénéaig Bredoux, Cyril Graziani pour leurs généreux prêts textuels, à Elen Thoumine pour les éléments rédactionnels du verdict, ainsi qu'à Jean-Yves Moyart et Frédéric Toutain pour leur relecture attentive

dessins, textes et mise en page : Sarah Fouquet

textes composés avec le caractère *Infini*, Sandrine Nugue / CNAP

édition téléchargeable en version lecture écran ou version à imprimer soi-même > <https://sarahfouquet.com/EN-LIGNE-1>

Un procès historique, journal graphique est utilisable librement, de façon privée ou professionnelle, sous licence Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0



CC : Creative Commons

BY : indique que la mention du crédit est obligatoire

NC : usage non commercial de l'œuvre, tout ou partie du matériel la composant.

ND : autorise l'utilisation et la diffusion de l'œuvre sans modification

Proposition de mention du crédit du présent ouvrage :

« *Un procès historique, journal graphique* de Sarah Fouquet, 2019 »

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>